

chances que le hasard jette sur leur passage. Informé au commencement du mois de juin 1639, de la prochaine venue à Lyon du roi et du cardinal, Guichenon imagina de tirer parti de cette circonstance pour le succès de l'affaire du collège.

Les sieurs scindicqz Guichenon et Beauregard, porte le registre consulaire de Bourg à la date du 7 septembre 1639, ont fait convocquer le Conseil en présence du chastelain où se sont trouvez les conseillers Duport, Magnin, Goyffon, Decroso, etc., etc., etc.

Ausquels le dit sieur Guichenon a remonstré premièrement que le Roy arrivera à Lyon demain ou après-demain. Il seroit peut-estre à propos de députer près de sa Majesté, tant pour luy faire la révérence et rendre les devoirs au nom de la ville, que pour tascher d'obtenir, s'il se pouvoit, permission d'avoir deux Pères Jésuites pour faire les deux classes du Collège, en attendant que, par brevet du Roy, on puisse obtenir l'establissement d'un collège entier, de tant plus mesme que le R. Père recteur des Jésuites de Lyon se promet, par le moien de ses amys, d'y parvenir pendant le séjour que le Roy fera au dit Lyon.

Sur quoy a esté résolu que le dit sieur scindicq Guichenon, assisté du secretaire iront à Lyon. Et au cas que les aultres corps de ceste ville fassent la révérence au Roy, ils feront leurs compliments au nom de la ville et négocieront, par la faveur des RR. PP. Jésuites de Lyon, la permission pour les deux régens en attendant myeux. Les frais duquel voyage seront payez par le sieur scindicq Beauregard et passé en ses comptes.

Le roi n'arriva à Lyon que le 16 septembre ce qui laissa le temps à Guichenon de préparer deux belles harangues, l'une pour Louis XIII, l'autre pour Richelieu qui partageait avec le monarque les privilèges et les honneurs de la royauté. Aller entretenir le roi et son ministre alors que l'Europe était en feu, et que la France avait six armées sur pied, aller occuper l'attention de ces personnages d'un intérêt aussi minime